

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

NO : 500-11-038035-099

COUR SUPÉRIEURE  
(Chambre commerciale)

---

Montréal, le 13 janvier 2010  
En Présence de l'Honorable juge Robert Mongeon

**DANS L'AFFAIRE DE LA LOI SUR LES ARRANGEMENTS  
AVEC LES CRÉANCIERS DES COMPAGNIES, L.R.C.  
(1985), CH. C-36, EN SA VERSION MODIFIÉE**

LES INDUSTRIES SHOW CANADA INC.,

-et-

LES INDUSTRIES SHOW CANADA (US) INC.,

-et-

3665658 CANADA INC.

*Débitrices-Requérantes*

-et-

RAYMOND CHABOT INC,

*Contrôleur*

---

### ORDONNANCE

---

**CONSIDÉRANT** que les Débitrices-Requérantes ont présenté une Requête en prorogation de l'ordonnance initiale et de la date de cessation de la suspension datée du 12 janvier 2010 (la « Requête »);

**CONSIDÉRANT** les allégations de la Requête;

**CONSIDÉRANT** les représentations des procureurs des Débitrices-Requérantes faites séance tenante;

**PAR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :**

**ACCUEILLE** la Requête;

**DÉCLARE** valables et suffisantes les significations faites et le préavis donné de la présentation de la Requête;

**PROROGÉ** la Date de cessation de la suspension des procédures (telle que définie dans l'Ordonnance Initiale) jusqu'au 17 mars 2010;

**RECONDUIT** l'Ordonnance Initiale émise par le Tribunal le 16 décembre 2009 (avec adaptations nécessaires, le cas échéant) jusqu'au 17 mars 2010;

**ORDONNE** l'exécution provisoire de la présente Ordonnance nonobstant appel et sans qu'il soit nécessaire de fournir quelque garantie que ce soit;


**LE TOUT** sans frais.

Montréal, le 13 janvier 2010



L'Honorable Robert Mongeon, J.C.S.

COPIE CONFORME



Greffier adjoint